



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Devenir à 18 mois des diplômés - Promotion 2020-2021

Licence Professionnelle Responsable d'exploitation des industries du recyclage

Étude
2023-20243 concernés par
l'étude

2 situations connues

Présentation de l'étude :

L'étude menée par l'Observatoire de la Vie Étudiante de l'Université d'Artois observe la situation des diplômés de Licence professionnelle au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme. La population concernée est celle des diplômés de Licence professionnelle 2021, de nationalité française ou étrangère ayant obtenu un baccalauréat en France et âgés de moins de 31 ans. L'observation se déroule en deux étapes :

- un suivi de cohorte réalisé sur le système d'information Apogée afin d'identifier les poursuites d'études au sein de notre établissement
- une enquête, menée au 1er décembre 2022, auprès des diplômés qui ont quitté l'Université d'Artois

Diplômés* n'ayant pas poursuivi d'études après l'obtention de la LP (hors FC et rep. d'études)

Caractéristiques socio-démographiques des diplômés*

Sexe		Baccalauréat	
Hommes	1	Général	-
Femmes	1	Technologique	2
		Professionnel	-
		Equivalence	-

Régime d'inscription		Diplôme d'accès en LP	
Initiale	2	BTS	2
Apprentissage	-	DUT	-
Continue	-	Licence 3	-
Contrat de prof.	-	Autres	-
Reprise d'études	-		

Poursuite d'études après la LP

Poursuite d'études immédiate (en 2021-2022) : 0/2

Formation suivie en 2021-2022	
Licence 3	-
Licence pro.	-
Autres formations bac +3	-
Master 1	-
Autres formations bac +4	-
Autres	-

Poursuite d'études globale (en 2021-2022 et/ou 2022-2023) : 0/2

Situation 18 mois après l'obtention de la LP

Au 1er décembre 2022	
En emploi	2
En recherche d'emploi	-
Inactif	-

Taux d'insertion à 18 mois : 2/2

Caractéristiques de l'emploi occupé au 1er décembre 2022

Contrat de travail	
CDI	-
Fonctionnaire	-
Indépendant, chef d'ent., auto-entr.	-
CDD	1
Intérimaire	1

Taux d'emploi stable : 0/2

Catégorie socioprofessionnelle	
Cadres et prof. supérieures	-
Professions intermédiaires	1
Employés, ouvriers	1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	-

Temps d'accès	
Accès direct	2
1 à 3 mois	-
4 à 6 mois	-
7 à 9 mois	-
Plus de 9 mois	-

Accès au 1er emploi

Moyen d'accès			
Suite au stage	1	Agence d'intérim	1
Grâce à l'alternance	-	Concours de la f. publique	-
Rép. à une annonce	-	Création d'entreprise	-
Réseau	-	Autres	-
Candidature spontanée	-		

Lieu	
Hauts-de-France	2
Ile-de-France	-
Étranger	-
Autres	-

Secteur d'activité de l'employeur	
Industries	-
Construction	-
Commerce, transports, hébergement et restauration	-
Information et communication	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1
Administration publique (hors enseignement)	1
Activités financières et d'assurance	-
Activités immobilières	-
Activités de services administratifs et de soutien	-
Santé humaine et action sociale	-
Enseignement	-
Autres activités de service	-
Agriculture, sylviculture et pêche	-
Arts, spectacles et activités récréatives	-

Salaire net mensuel	
Mini	-
Maxi	-
Médiane	-

NB : Lorsque les effectifs sont faibles (<30), les taux sont données à titre indicatif sous forme de fraction.

*situations connues

Diplômés* n'ayant pas poursuivi d'études après la Licence Professionnelle

Régime d'inscription	Emploi occupé au 1er décembre 2022					Durée d'accès au 1er emploi (en mois)
	Intitulé de l'emploi	Type de contrat de travail	Secteur d'activité de l'employeur	Lieu d'emploi	Salaire net mensuel (hors primes)	
Initiale	TECHNICIEN	Intérimaire	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Hauts-de-France	NR**	0
Initiale	MEDIATEUR DE TRI	CDD	Administration publique (hors enseignement)	Hauts-de-France	NR**	0

** Non Renseigné